

ANNEXES

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCICE

Profession :

Spécialité :

Etat civil

M. Mme Mlle

Nom de famille :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Date de naissance :

Ville :

Pays :

Nationalité :

Coordonnées

Adresse personnelle :

Ville :

Code postal :

Pays :

Téléphone :

Portable :

Mél :

Activité*

Activité / profession exercée en tant que professionnel de santé au moment du dépôt du dossier :

Etablissement :

Service :

Coordonnées :

Date d'entrée dans l'établissement :

Diplôme de la profession considérée

Intitulé du diplôme :

Date d'obtention :

Pays d'obtention :

Délivré par :

Date de reconnaissance du diplôme dans un pays membre de l'Union européenne, le cas échéant :

Diplômes de spécialisation

PAYS	INTITULÉ	DATE	UNIVERSITÉ

* renseignements indispensables pour la délivrance de l'attestation permettant de poursuivre votre activité.

Autres diplômes

PAYS	INTITULÉ	DATE	UNIVERSITÉ

Exercice professionnel : fonctions exercées dans le pays d'origine et à l'étranger

NATURE	LIEU ET PAYS	PÉRIODE

Fonctions exercées en France

ÉTABLISSEMENT	SERVICE Indiquer si la structure est agréée, si oui pour quelle spécialité	STATUT	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL Renseigner la quotité de travail effectué	PÉRIODE Dates à préciser

Durée totale d'exercice en France correspondant aux pièces justificatives accompagnant le formulaire

Durée totale en nombre d'années (Equivalent temps plein) :

Projets professionnels éventuels**Vœux d'affectation géographique pour la réalisation, le cas échéant, d'un parcours de consolidation des compétences**

CLASSEMENT PAR ORDRE DE PRIORITE	REGION SOUHAITEE
1	
2	
3	
4	
5	

Date :

Signature du candidat :

Je soussigné(e) :

Certifie sur l'honneur :

- remplir toutes les conditions requises pour le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exercice
- l'exactitude des renseignements figurant dans le présent dossier de demande.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou toute autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende »

(Code pénal art. 441-1)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ».

(Code pénal art. 441-6).